

réellement et de façon durable le droit de ses citoyens de parler, de se déplacer et de prier comme ils l'entendent.

Comment pouvons-nous provoquer un véritable progrès? D'abord, nous devons être réalistes, en ce qui concerne tant l'intransigeance du régime soviétique que l'efficacité pratique des mesures qui s'offrent à nous. L'Ouest ne saurait non plus se contenter de simples mots. Nous voulons mettre un terme à la répression, et non seulement la condamner. Il nous reste à déterminer la meilleure façon d'y parvenir.

Devrions-nous refuser de commercer ou de discuter avec l'Union soviétique jusqu'à ce qu'elle améliore sa performance sur le plan des droits de la personne et de la réunion des familles? Plusieurs d'entre vous connaissent l'amendement Jackson-Vanik aux États-Unis, qui lie les échanges commerciaux américains avec l'URSS à la libération de juifs soviétiques désirant émigrer. Cet amendement est en vigueur depuis 1974 et n'a eu pratiquement aucune incidence tangible sur l'attitude des Soviétiques à l'égard des droits de la personne. Pourtant, certaines personnes ont proposé que le commerce entre le Canada et l'URSS soit assujéti à une condition analogue.

À notre avis, les forces du marché seront beaucoup plus efficaces que toute mesure législative pour amener des changements en Union soviétique. Celle-ci n'est pas sans savoir que sa prestation au chapitre des droits de la personne demeure un obstacle à de meilleures relations commerciales entre nous. La balance commerciale actuelle est nettement en notre faveur, et les Soviétiques tiennent beaucoup à accroître leurs exportations au Canada. Ils sont par ailleurs de plus en plus conscients du fait que leur attitude à l'égard des droits de la personne incite les consommateurs canadiens à boycotter leurs produits, et que la meilleure façon de modifier cette image est d'autoriser davantage de personnes à quitter le pays pour rejoindre leurs familles à l'Ouest et d'abandonner les mesures de répression à l'égard de ceux qui restent en URSS.

Des négociations s'amorceront au début de l'an prochain sur la facilitation des contacts humains entre le Canada et l'Union soviétique. Elles porteront notamment sur des mesures concernant la gestion et l'examen des questions relatives à la réunion des familles. Il ne sera pas facile d'arriver à s'entendre. Et même si nous y parvenons, le véritable test sera de savoir si oui ou non les Soviétiques ont réalisé de réels progrès sur les